

Enquête sur le Petit Bar : Jacques Santoni écroué

Le parrain présumé du clan corse a été mis en examen et écroué jeudi soir dans le cadre d'une enquête financière. D'autres mises en examen, des chefs d'entreprises, un héritier des jeux et des femmes des membres de la bande criminelle, pourraient suivre.

C'est la deuxième grosse opération judiciaire menée contre la bande ajacienne du Petit Bar, considérée comme la plus puissante aujourd'hui en Corse. Après un coup de filet dans le cadre d'une enquête pour une tentative d'assassinat lancée fin septembre, l'affaire est cette fois financière : les gendarmes, désormais en charge des investigations, ont entendu depuis lundi 11 janvier une vingtaine de personnes, tous membres ou proches de la bande, pour des faits de blanchiment, abus de biens sociaux ou encore non justification de ressources. Après un volet criminel, les autorités s'attaquent donc au portefeuille du clan, dont les trois membres considérés comme les lieutenants les plus actifs sont aujourd'hui en cavale. Jacques Santoni, le chef présumé de la bande, a été le premier jeudi 14 janvier au soir à être mis en examen et écroué. Tétraplégique depuis un accident de moto en 2003, son état avait pourtant été jugé incompatible avec une incarcération au mois de septembre lors de sa mise en examen pour complicité de tentative d'homicide contre Guy Orsoni, considéré comme l'un des ennemis historiques du clan. Conditions inadmissibles « *Comment sa situation pourrait-elle changer en trois mois ?* » déplore son avocat Me Pascal Garbarini. *De plus, Jacques Santoni qui avait été placé sous contrôle judiciaire en septembre ne l'a jamais bafoué, son incarcération n'a aucun sens. Sa situation de handicap n'est pas un privilège, c'est un fait.* » Avec son associée Me Pauline Baudu-Armand, Me Garbarini déplore également les conditions « *inadmissibles dans lesquelles s'est déroulée sa garde à vue* ». Les soins nécessaires à son handicap ne lui ont pas été apportés, l'homme a donc été présenté aux juges pour la prolongation de sa garde à vue « *dans des circonstances dégradantes* ». Dans ce dossier piloté par deux juges d'instruction de la JIRS de Marseille (juridiction inter-régionale spécialisée dans les dossiers de criminalité organisée), Jacques Santoni est poursuivi pour blanchiment aggravé en bande organisée lié à une fraude fiscale, à un trafic de stupéfiants, association de malfaiteurs, ou encore extorsion. Il n'a pas répondu aux questions des enquêteurs. Dans le volet stupéfiants, des ramifications avec un réseau d'Aubervilliers auraient été mises au jour. Magnat de l'immobilier Parmi la vingtaine de personnes qui se trouvaient en garde à vue cette semaine, huit personnes ont été placées en détention provisoire dans l'attente d'être présentées aux juges d'instruction ces prochaines heures pour être mises à leur tour en examen. Antony Perrino, magnat de l'immobilier insulaire, actionnaire de la compagnie maritime Corsica Linea mais aussi du quotidien « Corse-Matin » dont il fut un temps le directeur, devrait être présenté demain samedi. L'homme d'affaires, ami proche de certains membres du Petit Bar, dont Mickaël Ettori, considéré comme le « commercial du clan » (il est actuellement en cavale), avait été placé en garde à vue le 10 janvier. Il est soupçonné d'avoir réalisé divers investissements immobiliers avec des

membres du clan. Écouté et surveillé pendant près d'un an et demi, on le voit accompagner Etti à ses rendez-vous avec un conseiller financier parisien. Ils évoquent ensemble des investissements au Luxembourg, mais aussi des projets immobiliers dans le 8^e arrondissement de Paris et en Seine-et-Marne. Les surveillances montrent encore que certains membres du clan utilisent les voitures appartenant au groupe Perrino. Mickaël Etti a même été salarié d'une des entreprises d'Antony Perrino pendant près d'un an. D'autres chefs d'entreprises ont été placés en garde à vue, mais ne devraient pas être poursuivis. Certains ont été interrogés sur le projet d'un restaurant à Courchevel, dont Jean-Michel Bandioli, l'un partenaire commercial d'Antony Perrino. Un héritier d'une grande famille des jeux Toujours dans le volet blanchiment, un membre de la famille Francisci, connue pour avoir donné à la Corse quelques hommes politiques charismatiques et des patrons de casinos controversés, a été placé en garde à vue. Stéphane Francisci, lui-même à la tête de casinos implantés au Maroc, a été entendu sur ses liens avec Jacques Santoni et Mickaël Etti. Il doit être présenté aux juges pour non-justification de ressources et blanchiment. L'enquête avait révélé aux policiers que plusieurs déjeuners entre les trois hommes s'étaient tenus dans le triangle d'or parisien. Le parrain présumé du Petit Bar, Jacques Santoni, est un lointain cousin de Stéphane Francisci, originaire, comme lui, du village de Palneca dans les montagnes de l'île, mais, pour les autorités, ce lien ne suffit pas à justifier ces rencontres. L'héritier des jeux aurait selon eux blanchi de l'argent pour le clan, ce que ce dernier nie vigoureusement. « *On ne commence pas une carrière de bandit à 50 ans surtout quand on est déjà riche*, ironisent ses avocats, Me Guillaume Selnez et **Romain Giraud**. Stéphane Francisci répond à toutes les questions qui lui sont posées par la justice afin de dissiper les fantasmes liés à ses origines. » Fin septembre, ce dernier avait fait l'objet de plusieurs perquisitions à Paris et en Corse. Les gendarmes étaient même allés jusqu'à perquisitionner une de ses bergeries dans les montagnes, et avaient saisi, sur l'île, un Zodiac et un vieux 4x4. Femmes et entourage proche Les compagnes de certains membres du Petit Bar sont-elles aussi convoquées chez les juges, en vue d'une mise en examen notamment pour non-justification de ressources. Alors que leurs époux sont actuellement en cavale, les femmes de Mickaël Etti et Pascal Porri ont été placées en garde à vue, et longuement interrogées. Elles ont été questionnées sur leurs ressources et celles de leurs maris... Là encore, les conditions des gardes à vue ont été dénoncées par certains avocats. « *Ma cliente a été placée en garde à vue 5 jours après son accouchement dans des conditions difficiles* », réagit Me Charlotte Cesari, avocate de la femme de Mickaël Etti, qui évoque des « *usages médiévaux et dépourvus d'humanité* ». Sa cliente a dû être hospitalisée, mais elle est cependant convoquée à Marseille en vue de sa mise en examen. La femme et le beau-frère de Jacques Santoni pourraient également être poursuivis. Leurs avocats n'ont pas donné suite à nos appels.

par L'obs

